

## Évaluer et faire évoluer le décret Paysage - 16/09/2019

L'évaluation du décret Paysage devrait être au programme de cette année académique. Avec une évolution à la clé, espèrent les acteurs du secteur.

Les premières cohortes d'étudiants formés sous le décret Paysage, entré en vigueur en septembre 2014, sont sorties des hautes écoles et universités francophones. Un bilan s'impose à l'entame de la nouvelle législation, disent les recteurs. Ils pointent les effets pervers de la réforme.

### 1. Allongement de la durée des études

Les indications montrent un allongement de la durée des études, du moins en ce qui concerne les bacheliers. Pour les masters, on ne dispose pas d'un recul suffisant. Un allongement inhérent au système de crédits, qui permet à un étudiant d'accéder au bloc supérieur en ayant réussi une partie seulement du bloc précédent... En accumulant les crédits non validés, l'étudiant peut se voir contraint de refaire une année d'études supplémentaire.



### 2. Plus de sentiment de cohérence

Dans les auditoriums, la plupart des étudiants ont des programmes différents. «Il y a une perte du sentiment de cohérence, car les étudiants ne sont plus dans une cohorte collective», explique Vincent Blondel, recteur de l'Université catholique de Louvain. Ce système à la carte génère par ailleurs un énorme surcroît de travail pour les services administratifs: «Avant, à l'UCLouvain, nous avions une centaine de programmes différents à gérer. Aujourd'hui, il y en a 32 000, soit autant qu'il y a d'étudiants inscrits ».

### 3. Perte de finançabilité

Les recteurs épingle les règles très complexes du décret, les étudiants peinent à s'y retrouver et à les appliquer. Avec le risque de se retrouver dans une impasse après 4, 5 voire 6 ans d'études, car ils ne répondent plus aux critères de finançabilité.

### 4. Contradictions

Il n'est pas rare qu'un étudiant assiste à un cours de néerlandais ou de math du bloc 2 alors qu'il a échoué dans ces matières au bloc 1. Suivre un cours pour lequel l'étudiant n'a pas réussi le prérequis est en théorie interdit, mais l'obligation de rentrer un programme de 60 crédits génère ce type d'incohérence pédagogique.

«Le problème est que l'on essaie de codifier de façon trop précise dans des textes légaux la façon de gérer le parcours des étudiants, argumente Pierre Wolper, recteur de l'Université de Liège. On a affaire à des situations différentes. Quand on essaie d'imposer les mêmes règles à tous, on se retrouve face à des situations contradictoires.»

## 5. Un bon esprit, pas assez de moyens

Pas question pour autant de jeter le décret Paysage aux orties, affirme Vincent Blondel qui préside le Conseil des recteurs. «L'esprit du décret qui est d'accompagner l'étudiant à son rythme et avec une accumulation de crédits est une très bonne orientation. Ce sont les dispositions pour le mettre en œuvre qui ne fonctionnent pas bien». Et les moyens manquent: le financement global n'a pas diminué mais le nombre d'étudiants a augmenté, soit une diminution de près de 20% par étudiant sur les dix dernières années. Les recteurs réclament un refinancement de 150 millions au nouveau gouvernement.

### Prise de conscience trop tardive

Les hautes écoles subissent à peu près les mêmes effets pervers du décret Paysage que les universités. «Avancer à son propre rythme en fonction de son degré de compétence, c'est positif pour certains étudiants, reconnaît Marylène Pierret, directrice-présidente de la Haute Ecole Namur-Liège-Luxembourg (Henallux) qui compte plus de 6 500 étudiants.

Mais pour un nombre de plus en plus important d'étudiants, l'objectif n'est plus la réussite de tous les cours de leur programme. Ils ont intégré la notion de parcours à la carte, ils font leur choix en matière d'études en fonction de paramètres personnels. S'ils ont réussi 40 crédits en juin, ils peuvent choisir de reporter 20 crédits au programme de l'année suivante plutôt que de valider ces crédits au cours d'une seconde session. Cela pose en outre un problème en termes d'organisation, car on ne sait jamais combien d'étudiants vont présenter une seconde session...»

La directrice de l'Henallux pointe aussi dans le chef des étudiants une prise de conscience tardive de leurs lacunes. «Certains réalisent après 2 ou 3 années d'études qu'ils n'y arriveront pas ou qu'ils n'ont pas choisi la bonne orientation...» Sans compter qu'à force de reporter des crédits d'année en année, ils se retrouvent avec un programme de 3e année trop chargé que pour pouvoir réussir les cours non validés des blocs précédents, le stage et le travail de fin d'études... Avec à la clé, l'obligation de payer un quatrième minerval pour passer le TFE ou des cours de 1re ou 2e année!

Caroline DESORBAY (L'Avenir)



### Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **[Lire notre politique de confidentialité](#)**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **[En savoir plus sur l'utilisation des cookies.](#)**